



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune de VERZENAY,

Objet de l'arrêté : STATIONNEMENT INTERDIT Règlement de stationnement -Parking rue Thiers

N° 39-24 :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU le code de la route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, quatrième partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date 28 février 2024 par l'Espace missionnaire Montagne Val d'Or, 11 rue Gambetta-51380 VERZY, sollicitant l'autorisation d'occuper le parking rue Thiers, en vue d'y installer un camion de communication sur l'Église, le mercredi 17 avril 2024, de 08 heures à 18 heures

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sûreté et la commodité du passages des personnes se déplaçant sur le parking rue Thiers, pour l'exposition sur l'Église, le mercredi 17 avril 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1- le mercredi 17 avril 2024 inclus, le **stationnement est interdit sur la totalité du parking rue Thiers**, réservé à l'occasion de cette manifestation.

Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2- La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription) sera mise en place les Services Techniques de la Commune de VERZENAY.

ARTICLE 3- Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4-MM Le commandant de la Gendarmerie de Beaumont-Sur-Vesle et de Taissy, Monsieur le Maire ou son représentant, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Verzenay, le 28 mars 2024
Le Maire, Cyrille DUTERNE

